



Edito

Le printemps arrive timidement.
Par l'aménagement du Réza, nous réhabilitons un espace convivial de loisir.
Partageons et préservons cet endroit, pour des parties de pêche en famille, et des pique-niques.

Nous vous annonçons que le projet locatif en phase finale de construction, sis 7 place de la Mairie sera dénommé « Résidence Oslongensis », reprenant ainsi le nom original de notre village.



Cette année encore, nous optons pour le renouvellement de la voirie par le chantier de la rue des renards dans la continuité de notre programme d'entretien qui prendra encore quelques exercices pour terminer l'ensemble du réseau routier communal.

Le Maire

Changement de propriétaire à la boulangerie

La boulangerie sera fermée du 11 avril au 1er mai.
Réouverture le 2 mai par de nouveaux propriétaires suite à la vente de ce commerce.
Mr et Mme QUESTEL remercient tous les habitants de la commune de leur fidélité.

Job d'été

La municipalité recrute des jeunes pour un emploi d'été, **titulaires du permis de conduire B**, pour de menus travaux (entretien, bâti et voirie).

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à déposer en mairie avant le 24 mai.

Dans ce numéro :

Edito	Page 1
Changement de propriétaire	Page 1
Job d'été	Page 1
Réforme des rythmes scolaires	Page 2
Collecte pour les restos du coeur	Page 3
Amélioration énergétique du logement	Page 3
Le REZA	Page 4 & 5
Incivilités	Page 6
Radars pédagogiques	Page 6
Prévention cambriolage	Page 7
Banquet des anciens	Page 7
Printemps des sciences	Page 8
Les CM2 en classe verte	Page 8
A Oslon, on fait la goutte	Page 9
Gymnastique Volontaire	Page 9
Agenda	Page 10
Mot du Glaud	Page 10
Etat civil	Page 10
Coupon question	Page 10

Rythmes scolaires, ce que dit la loi

- * Une réforme pour mieux apprendre et **favoriser la réussite de tous les élèves.**
- * Une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine.
- * Un allègement de la journée de classe.
- * Une programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.
- * Une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaire



Les principes généraux d'organisation :

- * L'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de **9 demi-journées**, incluant le mercredi matin. (Par dérogation, pouvant être remplacé par le samedi matin).
- * **24 heures de classe** hebdomadaire sur 36 semaines d'école
- * Une journée de 5h30 maximum, et de 3h30 en demi-journée
- * Une pause méridienne de 1h30 au minimum
- * Des activités pédagogiques complémentaires (APC) organisées par les enseignants. Ces activités pédagogiques complémentaires font partie intégrante des obligations de service des enseignants mais elles ne sont pas obligatoires pour les élèves ; elles sont de la compétence et de la responsabilité de l'éducation nationale. Elles se déroulent en groupes restreints. Il peut s'agir d'aide aux élèves en difficulté dans leur apprentissage, d'un accompagnement du travail personnel des élèves, d'activités prévues par le projet d'école ou le projet éducatif territorial. Les activités pédagogiques complémentaires remplacent l'aide personnalisée qui est supprimée. Elles nécessitent l'accord des parents.
- * Des activités périscolaires organisées par la collectivité

Les activités périscolaires doivent :

- * Favoriser l'épanouissement des enfants
- * Développer la curiosité intellectuelle
- * Renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école

Il s'agit d'activités culturelles, sportives (autorisées à l'école), artistiques, d'ateliers consacrés au numérique, à l'éducation citoyenne (travail coopératif, projets solidaires, ateliers sur l'environnement et le développement durable).

Ces activités périscolaires ne sont pas obligatoires.

Si un enfant quitte l'école après la fin des cours, la commune n'est responsable que s'il participe aux activités périscolaires qu'elle organise.

L'encadrement des activités périscolaires :

Les intervenants des activités périscolaires doivent être des personnes qualifiées et répondre aux conditions posées par l'arrêté du 9 février 2007 modifié fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation ou de direction en séjours de vacances, en accueil sans hébergement et en accueils de scoutisme,

Ou, des enseignants volontaires rémunérés par la collectivité

Les taux d'encadrement :

- 1 animateur pour 14 enfants de - de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de + de 6 ans



Cette réforme aura un coût pour la commune, estimé à 40 000 € annuel.

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014, ceci afin de la préparer au mieux et répondre aux questions : Ecole le mercredi ou le samedi ? Activités périscolaires gratuites ou payantes ? Après le temps méridien ou après la classe ? Faudra-t-il prévoir l'ouverture du restaurant scolaire après la demi-journée de classe ?

Le 14 mars, à l'invitation de la municipalité, parents et enseignants ont été conviés à une réunion publique sur la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire (maternelle et élémentaire).

A cet effet, si des parents d'élèves sont volontaires pour intégrer le groupe de travail qui sera constitué, contacter Patricia BUGAUD (06 59 79 83 78) ou patrick.bugaud@orange.fr ou la mairie 03 85 96 56 71 ou oslon@wanadoo.fr

Collecte pour les restos du coeur

Comme chaque année, le CCAS organise une collecte au profit des Restos du Cœur, Cette année, les besoins sont plus ciblés sur des produits d'hygiène : shampoing, gel douche, savon, dentifrice, crème pour le corps et les mains, mouchoirs en papier, désinfectant.

N'oublions pas également les bébés. (couches, petits pots, biberons, lingettes, etc....)

Déposez vos dons en mairie du 22 avril au 11 mai.



Amélioration énergétique du logement

Le plan climat énergie territorial du département de Saône et Loire a été approuvé lors de l'assemblée du 21 juin 2012.

L'une de ses actions est de prévenir et lutter contre la précarité énergétique. Pour cela, 3 types de dispositifs sont prévus pour les particuliers en fonction de leurs revenus :

Pour les revenus très modestes : le PIG (Programme d'Intérêt Général) de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique sur la période 2012-2014. Celui-ci propose un accompagnement technique et social auprès des ménages ayant besoin d'un soutien dans les démarches d'amélioration de leur habitat. Il s'adresse aux locataires et aux propriétaires très modestes occupant un logement indigne et/ou énergivore. Les informations sont disponibles à la direction de l'insertion et du logement social, service logement social au 03 85 39 56 28.

Pour les revenus modestes : le programme habiter mieux : l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) développe le programme habiter mieux, pour lequel le Département apporte un complément de subvention de 500 €. L'objectif est d'accompagner les ménages propriétaires occupants à réaliser des travaux d'isolation de leur habitation. Toutes les informations sont disponibles auprès des services de l'ANAH au 03 85 21 28 32 ou sur le site www.habitermieux.fr

Pour les autres revenus : les aides habitat durable. Ce dispositif, créé par le Département, est également soumis à des conditions de ressources. Le niveau de revenus annuels du ménage ne doit pas dépasser les montants suivants :

Applicables à toutes installations et tous types de travaux d'isolation						
Personnes au foyer	1	2	3	4	5	Par personne supplémentaire
Revenu fiscal de référence	14 200 €	20 800 €	25 000 €	29 200 €	33 400 €	4 200 €

Il concerne les travaux suivants :

◆ Isolation de la toiture et/ou des murs et/ou des fenêtres	700 € ou 1 500 € ou 2 300 €*
◆ Chaudières à plaquettes forestières, granulés bois, bûches	700 €
◆ Chauffe-eau solaire individuel	300 €
◆ Chauffage combiné à un chauffe-eau solaire individuel	500 €
◆ Panneaux photovoltaïques	700 €

*Ces aides sont bonifiées en cas de travaux multiples : le bénéficiaire percevra 700 € pour un seul type de travaux, 1 500 € pour 2 travaux et 2 300 € pour 3 travaux.

L'espace info-énergie sera sollicité pour examiner les dossiers déposés afin d'aider les particuliers à prioriser les travaux les plus pertinents à réaliser. Les dossiers de demande de subvention devront ensuite être validés par les services du Conseil Général avant le démarrage des travaux. De plus, le Département générera des certificats d'économie d'énergie sur tous les dossiers accompagnés.

Tous les détails pratiques sur : http://www.cg71.fr/jahia/site/internet_cg71_v2/energie-aides-aux-particuliers

Aménagement du REZA.....

Porteur du Projet : L'Amicale des Chasseurs d'Oslon en association avec

- Les jeunes oslonnais
- Les écoles primaires
- La commune d'Oslon

Le REZA est un plan d'eau situé sur la commune le long de la RD 978, à la sortie nord-est et en direction du Jura.

A l'origine le Reza, creusé à la main, servait de réserve d'eau en cas d'incendie dans le village.

Il est alimenté par une source en provenance de la forêt toute proche. Il a une superficie de 1500 m². Ce plan d'eau était empoisonné régulièrement et des cartes de pêche étaient délivrées pour les habitants d'Oslon. Quelque peu abandonné ces dernières années pour absence de poissons, en 2010 il y fut capturé un silure de 80 kg, d'où sans doute le déficit de poissons !!!

La mise en valeur du Reza, donc du patrimoine communal, par l'installation des bancs, des tables des poubelles et dans le cadre de l'année internationale de la forêt (dossier de 2011) par la plantation d'arbres à essence locale, permet de

- Sensibiliser les jeunes Oslonnais au respect de l'environnement
- Créer une activité pour les jeunes en organisant une pêche.

Les 6 bancs, 3 tables, 4 poubelles doubles (bac jaune et bac gris), l'ensemble en bois de robinier (acacia) ont été fabriqués par un ESAT Chalonnais.

En prolongement de notre projet, nous poursuivrons l'aménagement du Reza en renforçant la berge côté route, en agrandissant ce plan d'eau en en créant un parking ainsi qu'une allée piétonne pour accéder aux tables et bancs

Cet ensemble permettra aux pêcheurs et aux automobilistes de passage de pique-niquer autour de ce plan d'eau et sous les arbres.

Le Crédit Agricole Centre-Est de Saint Marcel, que nous remercions, a subventionné ces aménagements.

L'entretien initial du plan d'eau est resté à la charge de la municipalité.

...Et son inauguration

Mr Fernand RENAULT, Conseiller Général, Monsieur Pierre JACOB, maire de Saint Rémy et représentant le Grand Chalon, Madame Marie Thérèse BONNIER, Présidente du Conseil d'Administration de la caisse régionale du Crédit Agricole Centre-Est, Mr Thomas BONNET, Directeur du Crédit Agricole de Saint Marcel, Mr Patrick BUGAUD, Président de l'Amicale des chasseurs d'Oslon, les élus des communes voisines, les présidents des associations communales, à l'invitation du Maire, Yvan NOEL, étaient présents pour couper le ruban symbolisant l'ouverture de cet espace de loisirs.



Inauguration du REZA (suite)

Pour inaugurer ce plan d'eau, l'Amicale des chasseurs avait organisé un concours de pêche à la truite.

80 Kgs de poissons ont été jetés à l'eau, dont quelques spécimens de + de 2 kg. Les pêcheurs chanceux ont pu apprécier.



Les quelques timides rayons de soleil ont permis à certains de déjeuner sur place (saucisses, merguez, côtelettes, frites, tartines de fromage fort et choux à la crème et profiter des installations mises en place.



A l'heure où nous imprimons ce bulletin, nous déplorons le vol d'une table-banc dans la nuit de dimanche à lundi.

Nous trouvons ce geste LAMENTABLE !

Cartes de pêche

A partir du 13 avril, les habitants de la commune, **titulaires d'une carte de pêche famille** pourront accéder librement à cet espace.

Pour se procurer la carte de pêche, se présenter en mairie muni d'une photo d'identité moyennant une cotisation annuelle de 10 €.

Règlement :

Article 1 : la pêche dans le plan d'eau « Le Reza » est réservée uniquement aux habitants de la commune d'Oslon, munis d'une carte famille délivrée en mairie par le secrétariat, au prix de 10 € pour l'année 2013.

Article 2 : 2 lignes flottantes par pêcheur, maximum 6 lignes par carte famille.

Article 3 : L'ouverture de la pêche est fixée par arrêté municipal, pour cette année au 13 avril.

Le nombre de prises spécifiques est défini comme suit par journée de pêche :

Carnassiers :	1 par jour
Carpes :	2 par jour
Black-Bass :	2 par jour

Article 4 : La circulation des véhicules motorisés ou non est strictement interdite sur les bords du plan d'eau. Les véhicules devront obligatoirement stationner sur le parking prévu à cet effet.

Article 5 : La baignade est strictement interdite dans le plan d'eau.

Article 6 : Les infractions sur le site (pêche sans carte, non respect du règlement) pourront être relevées par toute personne accréditée. Les infractions constatées par procès verbaux seront transmises au Procureur de la République.

Rappel Incivilités

Lorsque vous promenez votre compagnon canin, munissez-vous de sacs destinés à récupérer ses pralins déposés délicatement au sol. Le domaine public, par définition, est partagé et il est regrettable d'avoir besoin de faire de tels rappels.



De même, les plate-formes réservées exclusivement au verre et aux vêtements ne doivent pas faire l'objet de dépôt autres sauvages.

Quelques exemples significatifs constatés près des bennes.....



Même dans les bois....

Par contre, les dépôts de terre et gravats sont possibles **avec l'accord express de la mairie.**

Durant les travaux d'aménagement de la déchetterie de Saint Marcel, les gravats ne sont plus acceptés.

Les autres déchetteries autour restent ouvertes pour ce type de déchets.

Radars pédagogiques



En raison des événements dramatiques dont notre commune fait trop souvent l'objet, vous avez remarqué qu'un radar pédagogique a été installé provisoirement à la hauteur de la rue des lilas dans le sens « LOUHANS-CHALON » ; à la lecture des vitesses constatées, nous allons renouveler ce test dans le sens « CHALON – LOUHANS » à l'entrée de la commune.

Nous installerons, courant 2013, une installation permanente, après avoir retenu les endroits les plus opportuns. L'appareil qui sera retenu aura la particularité de ne pas indiquer les vitesses supérieures à 20 km/h de celle attendue ; ceci pour éviter tout risque de concours, pour autant les vitesses sont enregistrées. Cette installation sera financée partiellement par une demande de subvention sur les amendes de police auprès du Conseil Général.

Nous examinerons régulièrement les résultats des enregistrements pour éventuellement demander à la gendarmerie des opérations curatives aux heures les plus significatives ; l'objectif affiché étant la baisse des excès pour la sécurité de tous.

La prévention est l'affaire de tous

Lutte contre les cambriolages

Attention aux issues :

- Veillez à la fermeture des portes et fenêtres

Attention à vos clés :

- Ne laissez jamais vos clés dans les endroits accessibles (sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, sur les compteurs, dans un pot de fleurs) ;
- Ne portez jamais vos noms et adresse sur le trousseau de clés

Attention à vos verrous et serrures :

- Le principal ennemi du cambrioleur est le temps ;
- N'hésitez pas à renforcer votre porte d'entrée par un ou deux serrures supplémentaires ;
- Fermez toujours à double tour, même pour une absence très courte.

Attention à ce qui attire les voleurs :

- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent, bijoux, valeurs, même dans des cachettes que vous estimez introuvables ;
- Répertoriez et photographiez vos objets de valeur, l'identification des objets volés est souvent la clé de l'enquête.

Si malgré ces précautions votre domicile a quand même été cambriolé :

- Laissez les choses en l'état à l'intérieur et à l'extérieur afin de ne pas faire disparaître des traces ou indices susceptibles d'aider à l'identification des malfaiteurs.

ET UN SEUL NUMERO: le 17

N'hésitez pas à composer le 17 en cas de doute ou d'anomalie constatée :

- Rien ne vous interdit de jeter un coup d'œil sur les habitations voisines et de signaler aux services de police tous les faits ou présences insolites ;
- Surveillez les allers et venues des personnes étrangères à l'immeuble ;
- Observez bien les personnes suspectes afin de pouvoir donner un signalement précis aux enquêteurs ;
- Relevez si possible, la marque, le numéro d'immatriculation, la couleur du véhicule utilisé par les personnes suspectes ;
- Intéressez-vous à tous les déménagements se pratiquant dans le voisinage ;
- N'hésitez pas à faire appel aux policiers éventuellement présents dans votre quartier en cas de problème ou d'inquiétude. A défaut, en faisant appel au 17, vous obtiendrez tous les conseils utiles et l'assistance immédiate d'un équipage de Police.

Privilegier l'appel au 17 ; pour autant les élus sont également disponibles pour tout constat éventuel.

Banquet des anciens



Une partie des membres du CCAS

Sur le thème de carnaval, s'est déroulé le dimanche 14 avril, le banquet des anciens pour les personnes de 70 ans et plus.

Accueillis par des clowns, qui ont adapté la chanson d'Yves Duteil, « Prendre un ancien par la main », les convives ont apprécié le repas préparé par Arnaud Chassaing. Au menu : Kir et ses gougères, Terrine de lapin et sa compotée de pruneaux, Cassolette de dorade à la noix de Saint Jacques et sa sauce au beurre blanc aux petits légumes, Poulet fermier aux écrevisses Fagot d'haricots verts et millefeuilles de légumes, Fromages, Assiette gourmande. Le tout accompagné de vins fins, de café et de liqueurs.



La chorale des membres du CCAS



Quelques convives

Printemps des sciences

11 classes de différentes écoles ont présenté des ateliers sur des thèmes choisis tels que les barrages, les écluses, l'énergie, les séismes.

La classe de CM2 d'Oslon a présenté le 12 mars au Colisée, la maquette de la maison qu'ils ont fabriquée.

Le réseau électrique (lampes, interrupteurs,...) a été installé avec le concours des lycéens en 1ère STI au lycée Niepce.

Des affiches pédagogiques sur les circuits électriques et sur les dangers de l'électricité domestique ont été commentées par les élèves eux-mêmes.

Des défis aux autres élèves, des questionnaires (comment réaliser un circuit en dérivation, en série, avec 3 lampes, avec 2 interrupteurs) ont été présentés, ainsi qu'une exposition.

A l'invitation de leurs camarades, la classe de CM1 a pu se rendre compte sur place du travail effectué par la classe de CM2.



Les CM2 en classe verte

Après 1 h de bus, arrivée à Collonges la Madeleine. Les enfants sont accueillis par Amélie, gestionnaire du centre, Annabelle et Marion, les animatrices pour la semaine.

La première matinée a consisté à prendre possession des lieux : installation dans les chambres, jeux dans le grand parc. Les jours ont été organisés comme suit : la classe, séparée en 2 groupes, alternait entre différents ateliers (7 au total), sur le thème de l'énergie et de l'environnement (de 9h à 17h).

Le soir, après la douche, les élèves tenaient un carnet de bord. Quelques thèmes : création d'un barrage, construction d'une cabane de charbonnier dans le bois attenant, élaboration d'un herbier et observation des fleurs de prairie, fabrication d'un bateau à aube (chaque élève a rapporté le sien), etc ...

Moments de détente, tous les soirs, avec les 3 adultes accompagnateurs (Mr Cazorla, Mmes Louarn, et Moine, maman d'élève) : jeu de société, cache-cache dans le noir, rugby, jeux de "colos" et boum le dernier soir, avec musique et bonbons !

Malgré la météo peu clémente, (froid, même de la neige), aucune activité n'a été annulée. Beaucoup de boue, des chutes et des fous rires !

Classe verte très positive ; les notions seront exploitées en sciences jusqu'à la fin de l'année. Les élèves devront préparer une exposition et inviteront les parents après les vacances de Pâques (un film leur sera projeté).

Parole d'une élève, sur le chemin du retour (alors qu'elle angossait de partir le mardi matin) : « J'ai pas envie de rentrer »



Le site d'hébergement



Test de flottaison du bateau à aube

A Oslon on a fait la « goutte ».....

Suite des procès verbaux de l'Association des bouilleurs de Cru d'OSLON.

Séance du 22 octobre 1957 : Les bouilleurs de Cru se sont réunis salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Brenot qui ouvre la séance et ordonne au secrétaire monsieur Marciaux de faire l'appel.

Treize sociétaires sont absents. Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Dans l'intervalle le sociétaire Paul Burdin a rive. Il ne sera passible qu'une demie amende.

Deux sociétaires sont nommés pour peindre l'alambic à la fin des travaux, ce sont : Louis Thevenot et René Colas.

Sur proposition du président, l'assemblée accepte un nouveau membre en la personne de monsieur Bert Jacob.

Il est procédé au tirage des journées d'alambic, au nombre de 8 journées (sans doute une année où la récolte a du être déficitaire ; gel ou grêle). Les travaux commenceront le 4 novembre.

L'ordre du jour est épuisé, le président lève la séance.

Séance du 25 janvier 1958 : Les bouilleurs de Cru se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Brenot qui ouvre la séance et ordonne au secrétaire de faire l'appel. 7 sociétaires absents sont passibles d'une amende complète et 5 sociétaires parvenus après l'appel avec une demie amende.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Il est procédé au paiement des journées d'alambic. Le trésorier donne lecture des recettes et des dépenses approuvées sans observation.

L'ordre du jour est épuisé, le président lève la séance.

Séance du 18 octobre 1958 : Le président, salle de la mairie, ouvre la séance et ordonne au secrétaire Marciaux de faire l'appel. Monsieur Colas Jacob absent aura une amende complète. Monsieur Jacques Emile arrivé tardivement ne recevra qu'une demie amende.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Deux sociétaires sont nommés pour peindre l'alambic à la fin des travaux : Etienne Perrusson et Louis Lardy

Sur proposition du président l'assemblée accepte un nouveau membre : Daniel Marquis

L'on procède au tirage au sort des journées d'alambic au nombre de 23 (une meilleure récolte par rapport à l'année précédente). Les travaux commenceront à partir du 12 novembre.

L'ordre du jour est épuisé, le président lève la séance.

Séance du 27 janvier 1959 : les bouilleurs de Cru se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Brenot, salle de la mairie qui ouvre la séance et ordonne au secrétaire de faire l'appel.

Messieurs Varraux Molard, Varreaux Gérard, Berry et Guillot absents sont passibles d'une amende complète.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Il est procédé au paiement des journées d'alambic. Le trésorier donne lecture des recettes et des dépenses qui sont approuvées sans observation.

L'ordre du jour est épuisé, le président lève la séance.

Gymnastique Volontaire

La Gymnastique Volontaire a le plaisir de faire profiter aux Oslonnais(es) des cours de ZUMBA (donnés par une professionnelle), à partir du 30 avril jusqu'au 28 mai inclus.

La séance a lieu le mardi de 20h15 à 21h15 pour la somme de 5 € par session.

Inscription sur place (salle des fêtes).



